



Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Bonnières

Arrêté n° 2025-FI-10

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UN
MANDATAIRE
N° de régie : 43701
RÉGIE DE RECETTES
« REGIE RECETTES DE TACOIGNIERES »**

Le Maire de Tacoignières,

Vu l'arrêté en date du 15 novembre 2019 instituant la régie de recettes « REGIE RECETTES DE TACOIGNIERES » ;

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire en date du 19 mai 2020 ;

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 19 mai 2020 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23 juillet 2025 ;

ARRÊTE

Article 1

Madame Christine CORDIEZ est nommée mandataire de la régie de recettes « REGIE RECETTE DE TACOIGNIERES », pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2

Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, et doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par celui-ci, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal.

Article 3

Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à Tacoignières, le 1^{er} août 2025.

LE MAIRE, Patrice LE BAIL



[Handwritten signature]